

Médecin prescripteur, pharmacien dispensateur,
ANSM facilitatrice ...
Regards croisés pour une ordonnance efficiente
à l'heure des tensions

Philippe Boissault, Médecin généraliste,

Lien d'intérêt

- Médecin Généraliste
- Installé en MSP depuis 2006
- Vice-président de la SFMG
- Co-fondateur et président de la CPTS Vexin Francilien
- membre du réseau pharmacien-médecin (ANSM-CMG-SFSPO)

Des lieux où l'on construit et on expérimente la collaboration interprofessionnel ...

Médecin-pharmacien

Etat des lieux ... vu du médecin généraliste

Deux situations basées sur la connaissance personnelle du pharmacien :

- Si le pharmacien n'est pas connu personnellement du MG
=> communication souvent négative, souvent dérangeant l'activité
 - Problèmes d'approvisionnement en médicament
 - Erreur sur la prescription
 - délivrances inadaptées (vaccins ...)
 - retour de patients sur ce qu'a dit le pharmacien
 - ...
- Si le pharmacien est connu personnellement par le MG
=> atténuation des tensions par le dialogue et une collaboration bienveillante

Médecin-pharmacien nouvelles mesures facilitatrices ?

- nombreuses mesures modifiant en profondeur les relations entre médecins et pharmaciens
 - la vaccination
 - la conciliation médicamenteuse (patients multi morbides)
 - la modification des ordonnances par réalisation de TRD
 - dispensation des hémocults
 - cabinet de télémedecine +/- téléassistance
 - etc...
- Des mesures dont on comprend la finalité mais ... est ce possible sans concertation

Médecin-pharmacien Exemple du TDR ?

- Outil pédagogique (plus que diagnostic)
- Surconsommation thérapeutique : place de l'angine :
 - Angine- Pharyngite 1.86% des actes
et
 - Etat Fébrile : 7.52%
 - Rhume Rhino pharyngite 5.41 %
 - Etat Morbide afébrile 4.95%
 - toux islée 1.72%
 - Bronchite aigue 1.48%
- TDR = outil de médiation patient- médecin ; faire une place au pharmacien

Médecin-pharmacien quels objectifs?

- Alliance thérapeutique : passer de Patient-MG à MG-Patient-Pharmacien (et parfois IDE)
- Conciliation thérapeutique ... à trois !
- Ordonnance conditionnelle (TDR)
- travailler sur les modalités de la décroissance thérapeutique (sobriété)
- Concertation locale en amont (rôle des CPTS)

